

### BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR MAINTENANCE DES VÉHICULES (OPTION VOITURES PARTICULIÈRES)

#### PROFIL POUR CE DIPLOME

##### **Public visé**

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

##### **Prérequis**

Ce Diplôme est accessible aux titulaires du BAC PRO Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières), du BAC Technologique STI2D, ou issu d'une filière scientifique.

##### **Modalités et délais d'accès**

Le positionnement sur cette formation se fait à partir de janvier via la plateforme Parcoursup  
Il peut également anticiper sa candidature selon le processus suivant :

Dossier de candidature / Entretien de motivations.

Période de positionnement de janvier à septembre

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant la réception du dossier de candidature.

#### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Au sein de son entreprise, les activités du ou de la titulaire du brevet de technicien.ne supérieur.e de maintenance des véhicules consistent à :

- Effectuer un diagnostic complexe
- Réaliser les opérations de maintenance et de réparation complexes
- Organiser la maintenance
- Assurer la relation client.

D'une manière transversale, le ou la titulaire du brevet de technicien.ne supérieur.e de maintenance des véhicules mobilise :

- Des compétences techniques dans différents aspects de la maintenance
- Des compétences en organisation et en gestion
- Des compétences en informatique à des fins de communication et d'exploitation des logiciels spécialisés
- Des compétences en communication interne (travail d'équipe) et externe (relation avec la clientèle, plate-forme d'assistance technique)
- Des compétences commerciales

#### PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : Licence Pro Organisation Management des Services Auto ; Titre à finalité Professionnelle Technicien Expert Après-Vente Automobile ; Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles en Ingénieries Industrielles ; Diplôme d'Etat d'Expert Automobiles.

**Débouchés :** Selon la taille de l'entreprise, le/la titulaire du brevet de technicien.ne supérieur.e de maintenance des véhicules exerce tout ou partie de ses activités dans un atelier de maintenance, ou une plate-forme d'assistance.

Il/elle peut être :

- Technicien(ne) diagnostic et maintenance
- Réceptionnaire après-vente
- Conseiller(e) technique
- Chef d'équipe atelier
- Conseiller(e) technique "hot line"
- Gestionnaire d'atelier

### ORGANISATION DE LA FORMATION

#### Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateur.rice.s expert.e.s, s'appuie sur un référentiel de formation et un déroulé pédagogique détaillé.

Un.e formateur.rice référent.e est désigné.e, il/elle accompagne et assure le suivi du/de la stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il/elle veille au bon suivi du livret d'alternance

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...)

**Rythme de l'alternance :** 2 semaines en entreprise, 2 semaines en centre de formation.

#### Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

#### Nombre de participants

6 à 20 candidat.e.s.

#### Durée de la formation

24 mois ; 1350 heures.

#### Programme

##### 1- Effectuer un diagnostic complexe

- Confirmer le dysfonctionnement ressenti et énoncé par le client
- Recenser les informations techniques nécessaires au diagnostic
- Effectuer les contrôles, mesurer et relever les écarts par rapport aux données constructeur / équipementier
- Analyser le système en dysfonctionnement et interpréter les contrôles et mesures
- Compléter, si nécessaire, le diagnostic avec l'aide de la plateforme d'assistance ou tout intermédiaire équivalent
- Estimer le montant de l'intervention

##### 2- Réaliser les opérations de maintenance et de réparation complexes

- Préparer l'intervention
- Remplacer, réparer et régler les éléments des systèmes complexes
- Paramétrer et configurer les systèmes complexes du véhicule
- Contrôler la qualité de l'intervention

### **3- Organiser les activités de maintenance et de réparation**

- Planifier et organiser les interventions
- Superviser et contrôler les interventions
- Réaliser des actions d'accompagnement technique
- Assurer la gestion des outillages, équipements et documentation (mise à jour, en conformité...)
- Participer à la politique qualité, hygiène, sécurité et environnement

### **4- Assurer la relation client**

- Accueillir le client
- Réceptionner le véhicule
- Restituer le véhicule
- Dialoguer, échanger avec des tiers (expert, dépanneur, assureur, contrôleur technique)

### **Validation**

Brevet de technicien Supérieur Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières), délivré par l'Education Nationale.

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce BTS peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

### **Les + de la formation**

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaire
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

### **Tarifs de la formation**

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 8500 €

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » / Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

### **Accessibilité handicap**

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

### **Dates de la formation**

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1<sup>er</sup> juillet.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre.

**Contact(s) :** Vianney POMMELET : Chargé de Relations Entreprises